



PRÉFET DES YVELINES
Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

PRÉFET DE L'ESSONNE
Direction Départementale des Territoires
Service Environnement

ARRÊTÉ INTER PRÉFECTORAL
n°2014-DDT-SE-350 DU 4 septembre 2014
modifiant l'arrêté n° 2011-DDT/SE-n° 35 du 15 février 2011 portant
renouvellement de la Commission Locale de l'Eau pour le Schéma
d'Aménagement et de Gestion des Eaux « Orge-Yvette »

LE PRÉFET DES YVELINES
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

LE PRÉFET DE L'ESSONNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

- VU** le Code de l'Environnement, notamment les articles L.212-4 et suivants et R.212-29 à 34,
- VU** le décret du 25 juillet 2013 portant nomination de M. Bernard SCHMELTZ, préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;
- VU** le décret du 11 avril 2013 portant nomination de M. Erard CORBIN de MANGOUX, préfet hors classe, en qualité de préfet des Yvelines ;
- VU** le décret n° 64-805 du 29 juillet 1964 modifié fixant les dispositions réglementaires applicables aux préfets,
- VU** décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- VU** le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands approuvé par arrêté du Préfet de Région, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie, le 20 novembre 2009,
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 97-3189 du 6 août 1997 portant délimitation du périmètre et ouverture de la procédure d'élaboration du SAGE de l'Orge et de l'Yvette,
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 98-PREF-DCL/0001 du 5 janvier 1998 portant constitution de la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) « Orge-Yvette »,
- VU** l'arrêté inter préfectoral n° 99-PREF-DCL/0021 du 20 janvier 1999 portant constitution et désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Orge – Yvette »,

VU l'arrêté inter préfectoral n° 2011-DDT-SE-n°35 du 15 février 2011 portant renouvellement de la commission locale de l'eau pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Orge-Yvette », modifié par les arrêtés inter-préfectoraux n°224 du 12 juillet 2011, n°380 du 28 octobre 2011 et n°2012-DDT-SE-239 du 31 mai 2012,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une nouvelle désignation de certains membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics suite aux élections municipales de mars 2014,

SUR PROPOSITION des Directeurs Départementaux des Territoires des Yvelines et de l'Essonne,

ARRESENT

ARTICLE 1^{er} :

L'article 1^{er} de l'arrêté inter préfectoral n° 2011-DDT-SE-n°35 du 15 février 2011 portant renouvellement de la commission locale de l'eau pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux « Orge-Yvette » est modifié comme suit :

1°) Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics

REPRESENTANTS DE L'UNION DES MAIRES DE L'ESSONNE

M. SERGE PLUMERAND, MAIRE DE VILLEJUST,

M. ERIC BRAIVE, MAIRE DE LEUVILLE SUR ORGE,

M. BERNARD JULIE, ADJOINT AU MAIRE DE LINAS,

M. DANIEL COUV RAT, ADJOINT AU MAIRE D'ARPAJON

M. BRICE DESPREZ, ADJOINT AU MAIRE DE RICHARVILLE,

M. DANIEL GAUTHIER, ADJOINT AU MAIRE DE VILLEBON/YVETTE,

M. ALAIN VIGOT, MAIRE DE BOULLAY LES TROUX,

M. DOMINIQUE POULAIN, ADJOINT AU MAIRE DE PALAISEAU,

MME MARIE-PIERRE DIGARD, ADJOINTE AU MAIRE D'ORSAY,

M. DENIS DURAND, ADJOINT AU MAIRE DE MONTLHERY,

M. JEAN-JACQUES SCHERCHEN, ADJOINT AU MAIRE DE LONGPONT SUR ORGE

REPRESENTANTS DE L'UNION DES MAIRES DES YVELINES

MME EVELYNE AUBERT, MAIRE DU MESNIL-SAINT-DENIS,

M. PASCAL BRINDEJONC, CONSEILLER MUNICIPAL DE SENLISSE,

M. CLAUDE BRUAS, MAIRE DE SAINT-MARTIN-DE-BRETHENCOURT,

MME NATHALIE THERRE, CONSEILLERE MUNICIPALE DE CHATEAUFORT,

MME ELISABETH GIBERT BRUNET, CONSEILLÈRE MUNICIPALE DE SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE.

REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

M. BRUNO BOUSSARD

REPRÉSENTANT DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE DES BARRAGES RÉSERVOIRS DU BASSIN DE LA SEINE

M. DENIS LARGHERO

REPRÉSENTANT DU PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA HAUTE VALLÉE DE CHEVREUSE

MME CATHERINE LAPLAGNE

REPRÉSENTANTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLÉE DE L'YVETTE

M. MICHEL BARRET (REPRÉSENTANT DE L'ESSONNE),

M. CLAUDE JUVANON (REPRÉSENTANT DES YVELINES).

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE DE LA VALLÉE DE L'ORGE AVAL

M. FRANÇOIS CHOLLEY

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN SUPÉRIEUR DE L'ORGE

M. JEAN-PIERRE DELAUNAY

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ADDUCTION DE L'EAU POTABLE DE LA RÉGION D'ANGERVILLIERS

M. ALAIN DESOUTER

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX ENTRE RÉMARDE ET ECOLE

M. PAUL BERNAUDEAU

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE L'HYDRAULIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE LIMOURS

M. BERNARD VERA

REPRÉSENTANT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA RÉGION DU PLESSIS-SAINT-BENOIST

M. JEAN-PIERRE JUBERT

ARTICLE 2 :

Le reste de l'arrêté inter préfectoral n° 2011-DDT-SE-n°35 du 15 février 2011 est inchangé.

ARTICLE 3 :

Le mandat des membres de la Commission Locale de l'Eau, autres que les représentants de l'État, court jusqu'au 15 février 2017, terme du mandat de la commission nommée par l'arrêté préfectoral n° 2011-DDT-SE-n°35 du 15 février 2011 sus-visé. Les personnes cessent d'être membres si elles perdent les fonctions en considération desquelles elles ont été désignées.

ARTICLE 4 :

MM. les Secrétaires Généraux des Préfectures des Yvelines et de l'Essonne, MM. les directeurs départementaux des territoires des Yvelines et de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'ensemble des membres de la Commission Locale de l'Eau, publié au Recueil des Actes Administratifs des préfectures de l'Essonne et des Yvelines et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eaufrance.fr.

Le Préfet des Yvelines,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général

Philippe CASTANET

Le Préfet de l'Essonne,

Pour le Préfet,
le Secrétaire Général

Alain ESPINASSE